

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2024CC_02_017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à 18h30, le Conseil de Communauté s'est réuni à RIVES-D'AUTISE (Oulmes) en session ordinaire, sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 32
- Suppléants : 2

Date de convocation : 7 février 2024

Excusés ayant donné pouvoir : 4
Votants : 36

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTEILLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE Camille)
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

ABSENTS EXCUSES :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président rappelle un des principes budgétaires posés par l'article 29 du Décret n°62-1587 du 29/12/1962, relatif au suivi de la comptabilité des dépenses engagées en matière d'investissement.

Ainsi, s'agissant de dépenses nouvelles à engager au titre de l'exercice qui s'ouvre, avant que le vote du budget primitif n'ait eu lieu, l'engagement des crédits s'effectue sur la base suivante :

- En section de fonctionnement : des crédits ouverts au budget précédent,
- En section d'investissement : dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget primitif précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- Une autorisation préalable de l'assemblée délibérante est nécessaire pour permettre au Président d'engager les dépenses.

Monsieur le Président demande l'autorisation du Conseil de Communauté pour engager les dépenses en section d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2023, soit la somme de 284 132.06 € :

Service Micro-crèche St Hilaire des Loges

- Lave-linge – Opération 28 - Chapitre 21 – Compte 2188 - Fonction 4221 – 6 200 €
- Imprimante – Opération 40 - Chapitre 21 – Compte 2188 - Fonction 4221 – 900 €

Service Micro-crèche Vix

- Gazonnement - Opération 28 - Chapitre 21 - Compte 2128 - Fonction 4221 – 900 €
- Ordinateur - Opération 40 - Chapitre 21 – Compte 21838 - Fonction 4221 – 1 200 €
- Imprimante - Opération 40 - Chapitre 21 - Compte 21838 - Fonction 4221 – 900 €

Service MIPE

- Gazonnement - Opération 22 - Chapitre 21 - Compte 2128 - Fonction 4222 – 2 300 €

Service Centre Minier

- Impression photos (exposition) - Opération 12 - Chapitre 21 – Compte 2188 - Fonction 314 – 2 625 €

Service Administration

- Bâche à incendie - Opération 13 - Chapitre 21 – Compte 21568 - Fonction 020 – 4 000 €
- Travaux peinture pour l'aménagement du siège - Opération 13 – Chapitre 21 – Compte 2188 - Fonction 020 – 1 600 €

Service Habitat

- Subventions OPAH - Opération 21 - Chapitre 204 – Compte 20422 - Fonction 552 – 47 000 €

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 085-248500563-20240213-2024CC_02_017-DE

S²LO

Service Salle Omnisports Oulmes

- Equipements sportifs (paniers baskets, buts hand) - Opération 33 - Chapitre 21 - Compte 2188 - Fonction 321 - 2 000 €
- Equipements sportifs (moteur panier basket) - Opération 33 - Chapitre 21 - - Compte 2188 - Fonction 321 - 3 000 €

Service informatique

- Onduleur - Opération 40 - Chapitre 21 - Compte 21838 - Fonction 020 - 140 €
- Ordinateur portable - Opération 40 - Chapitre 21 - Compte 21838 - Fonction 020 - 1 200 €

Service Lac de Chassenon

- Réparation des réseaux enterrés - Opération 23 - Chapitre 21 - Compte 2188 - Fonction 325 - 1 100 €

Le montant total de la demande d'autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 se porte à 75 065 € soit 6,60% des crédits ouverts au Budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Principal dans les limites présentées ci-dessus.
Les dépenses ainsi engagées, liquidées et mandatées seront inscrites au budget primitif lors de son adoption.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023CC_12_286 du 12 décembre 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 février 2024

Le Président,

Michel BOSSARD



Le secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

POUPLIN

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le



ID : 085-248500563-20240213-2024CC_02_017-DE